

mais j'ai envoyé chercher les rapports. Assurément, je sais lire. Les honorables vis-à-vis me contesteront probablement la faculté de faire un grand nombre de choses, mais au moins je sais lire et écrire, et voici une inscription du déficit par comparaison avec le déficit de l'année antérieure. J'ai obtenu tous les rapports pour les cinq dernières années et je les ai fait consigner au compte rendu. J'ai tenu beaucoup à l'inscription de ces déficits, et quand on m'a affirmé qu'ils n'étaient pas inscrits, j'ai demandé les rapports, pour m'en assurer.

L'hon. M. DUNNING: Au sens dont mon honorable ami veut parler, je n'ai jamais douté de l'inscription de ces chiffres. Nous parlons simplement de choses tout à fait différentes.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne pense pas. Je ne crois pas du tout que nous parlions de choses différentes. Nous parlons du même sujet; il est question de savoir si à l'avenir le bilan des chemins de fer Nationaux du Canada indiquera encore ces déficits. Je reviens à mon point de départ. Tout ce que j'ai dit au ministre des Transports depuis le commencement de cette discussion jusqu'ici c'est que nous avons ici une entreprise nationale d'utilité publique et que, en me référant aux comptes, je devrais pourvoir constater quelles sont les sommes que nous y avons consacrées. Rien de plus, rien de moins. C'est tout ce que j'ai dit, et j'ai donné à entendre que la méthode suivie jusqu'ici était saine parce qu'elle indiquait ces déficits, et l'on a prétendu que les rapports n'indiquaient pas les déficits de ces années. Ma mémoire n'est pas infallible; j'ai pensé que je pouvais me tromper à ce sujet, bien que je croyais me souvenir, de sorte que ce soir j'ai fait demander les rapports. Les voici; ils indiquent le déficit payé chaque année par l'Etat.

L'hon. M. DUNNING: Ils doivent continuer de paraître sous cette forme.

Le très hon. M. BENNETT: Mais cet après-midi j'ai demandé ce qui devait y figurer. Le ministre en convenait jusqu'à un certain point et de temps à autre il répondait: "Non, il y a un nouvel arrangement, et maintenant ceci est confié à cette nouvelle entreprise ou trust des titres, et le public ne le verra pas dans ce rapport." Quand ce nouvel arrangement est fait, tout ce que vous avez à faire c'est de consulter l'appendice du bill soumis aux délibérations de la Chambre et vous y trouverez que cet item en est retranché. Le nouvel arrangement l'élimine. Rien ne sert de se troubler la tête. Le ministre a été très franc à ce sujet; il dit qu'il devra disparaître et l'appendice du bill le dit. Je suis fatigué de le

[Le très hon. M. Bennett.]

répéter, et si je n'avais pas conscience de remplir un devoir, je ne le ferais pas. Mon devoir est de dire, vu qu'il s'agit d'une entreprise d'utilité publique, que son bilan devrait indiquer la destination de chaque dollar que la population y a placé. C'est tout ce que je demande. J'ai pris bien soin de dire qu'à l'égard de la capitalisation et autres questions relatives au Grand-Tronc elles devraient être éliminées, mais quand il s'agit des fonds versés dans l'entreprise, je ne me soucie pas de savoir comment on en dispose, pourvu qu'il en soit fait mention dans le rapport. Or je remarque au compte du trust des titres environ un million d'actions sans valeur au pair. Puis je vois un autre item de cinq millions d'actions détenues par le ministre des Finances. En regard de ces actions figure une somme de tant, et je ne serai pas mieux renseigné sur la mise de fonds des contribuables canadiens que sur les chemins de fer de la Mandchourie.

Voilà la véritable situation; ne nous abusons pas. Soyons francs. J'exhorte le ministre des Transports et le ministre des Finances à remédier à cette difficulté avant que le Parlement adopte le bill. Voilà le nouveau bilan, et le ministre des Transports m'a déclaré avec franchise cet après-midi: Oui, cela paraîtra. Mais le nouveau bilan ne révélera que ceci,—comme l'indique l'appendice du bill —et le voici: Le nouveau bilan montrera un million d'actions sans valeur au pair de la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada échangées pour 18 millions de dollars d'actions de la compagnie du chemin de fer Canadian Northern. Puis il y a cinq millions d'actions sans valeur au pair transmises au Gouvernement par le trust des titres—la loi dit au ministre des Finances—en considération des titres avancés, réclamations pour intérêts sur des prêts et nantissements actuellement entre les mains du Gouvernement, au montant de \$270,037,437.88; puis déboursés du Dominion du Canada pour les chemins de fer du Gouvernement canadien, \$388,290,263.52; soit un total de \$676,327,701.40.

L'hon. M. DUNNING: Mais ce n'est pas un état de profits et pertes; c'est un bilan.

Le très hon. M. BENNETT: Assurément; j'ai pris le bilan consolidé et j'ai lu l'item, afin qu'il n'y ait pas de méprise. Et le ministre des Transports a eu la franchise de déclarer que ces montants devaient disparaître avec la revision. Tout ce que je veux voir dans l'état de profits et pertes des chemins de fer—peu m'importe la façon de procéder, qu'il s'agisse d'un compte de profits et pertes ou d'un bilan consolidé—du moment qu'il est là...

L'hon. M. DUNNING: J'affirme qu'il y paraîtra...